



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 7 novembre 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

69-2-2023 : Règlement 69-2-2023 modifiant le règlement 69-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur ce 16 décembre 2023, jour de sa publication dans la Gazette officielle du Québec, par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DONNÉ à Lanoraie ce 19 décembre 2023.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe